Une palette végétale pour l'aménagement durable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis





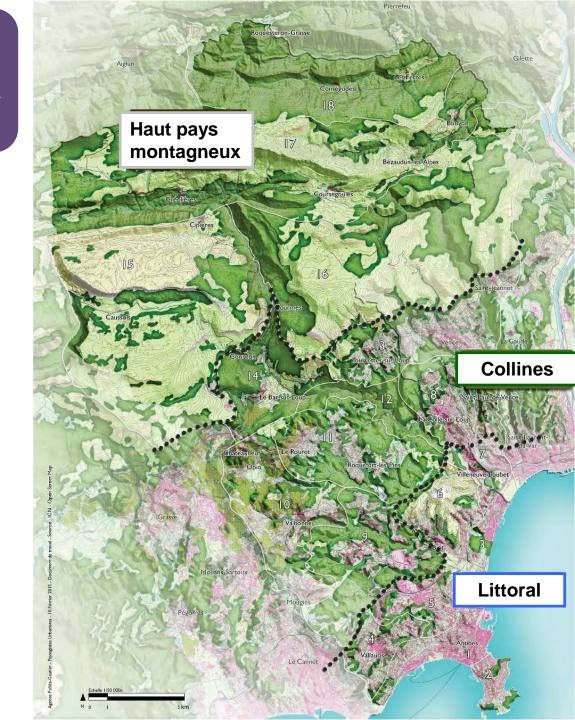
Contexte au niveau de la CASA

Vaste territoire de 24 communes 49000 ha, **3 unités paysagères** :

- Le littoral
- Le moyen pays des collines
- Le haut pays montagneux

Palette élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du **plan paysage** de la CASA adopté le 27 juin 2016

⇒ Action 4.7 « définir une palette végétale pour l'aménagement, adaptée à la diversité paysagère de la CASA »



Les enjeux de la définition d'une palette végétale pour le territoire de la CASA



> Favoriser la qualité des paysages, du cadre de vie, l'identité du territoire et l'accompagnement d'usages ;

> Lutter contre la banalisation des paysages et favoriser la biodiversité;

- > S'adapter aux espaces contraints : aires de jeux, cours d'école, ruelles, dépendances vertes routières...;
- > Anticiper le changement climatique avec des végétaux résistants à la sècheresse et à la chaleur ;

Les enjeux de la définition d'une palette végétale pour le territoire de la CASA



- > Prendre en compte les contraintes phytosanitaires actuelles et les espèces exotiques invasives ;
- > Considérer les problématiques de santé publique par le choix d'espèces pas ou faiblement allergisantes ;
- > Préserver les Trames vertes et bleues et favoriser les continuums écologiques;
- > Valoriser les espaces naturels et semi-naturels remarquables : littoral, ripisylves, haies, bosquets, sujets isolés, forêts, restanques...;
- > Mettre en œuvre une gestion durable des espaces verts et des jardins.



La palette végétale : une élaboration concertée

- les élus et techniciens des 24 communes CASA;
- **des institutionnels :** le Conservatoire Botanique National méditerranéen (CBN) , le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA), l'INRAE Villa Thuret, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Alpes-Maritimes (CAUE 06)...













- **ainsi que des professionnels du végétal :** l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), la Fédération Française du Paysage (FFP), la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP), le Lycée régional Agricole et Horticole Vert d'Azur d'Antibes, .









Informer et accompagner tous les publics dans l'utilisation des végétaux sur le territoire

Grand public : proposer une base d'informations sur l'importance du végétal et accompagner les habitants dans l'aménagement de jardins privés quelle que soit leur taille.

Collectivités (communes, départements...): recommandations dans les documents d'urbanisme locaux, dans le cadre de projets de constructions et d'aménagements publics et en matière des gestion des espaces verts.

Acteurs de la construction (architectes, paysagistes, bailleurs, promoteurs) et de la filière du végétal (pépinières, producteurs, entreprises du paysage et d'espaces verts...) afin de les mobiliser sur les enjeux d'une utilisation adaptée, diversifiée et durable des végétaux sur notre territoire.

La palette végétale 18 fiches thématiques valorisant de bonnes pratiques

► Fiche 1 : informe sur les principaux enjeux et les espèces à éviter

Répartition des communes selon les trois les 3 ensembles paysagers : littoral, moyen et haut-pays

Les végétaux éliminés des propositions ou non recommandés parce que :

- sensibles aux maladies phytosanitaires,
- toxiques et piquants, allergisant.
- peu pérennes ou désuets,
- **persistants, sombres**, qui ne favorisent pas le bioclimatisme (ombre d'été et soleil d'hiver)
- variétés horticoles qui peuvent paraître très "artificiels" : à feuillage panaché, bleuté, digité,...
- végétaux déjà très présents









La palette végétale 18 fiches thématiques valorisant de bonnes pratiques

- ► Fiches 2 à 7 : décrivent les bonnes pratiques
 - 2. Favoriser de bonnes conditions de développement des végétaux
 - 3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
 - 4. Intégrer les enjeux phytosanitaires
 - Accueillir la biodiversité
 - 6. Promouvoir une gestion durable
 - 7. De nouveaux circuits d'approvisionnement en végétaux









La palette végétale 18 fiches thématiques valorisant de bonnes pratiques

- Fiches 8 à 18 : Recommandations de palettes végétales par types d'aménagements
 - 8. Arbres pour villes et villages
 - 9. Arbres pour parcs et jardins
 - 10. Arbustes pour parcs et jardins
 - 11. Haies et clôtures végétales ornementales
 - 12. Haie arborée traditionnelle
 - 13. Végétaux pour jardinières
 - 14. Cours d'école et aires de jeux
 - 15. Jardin gourmand
 - 16. Bord de mer et ambiance riviera
 - 17. Plantes à parfum
 - 18. Espaces verts a faible entretien et paysages



5 - ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité ne se résume pas aux espèces patrimoniales mais se retrouve dans l'expression d'une flore et d'une faune commune. Des gestes simples permettent d'accroitre cette diversité dans les espaces verts et les jardins de particuliers. En favorisant un cortège d'espèces, on attire ses prédateurs et on reconstitue ainsi les chaines alimentaires. Parmi ces actions, citons par exemple :

- Remplacer les espèces horticoles banalisantes des haies monospécifiques (thuyas, laurier cerise, pittospore...) par des haies diversifiées d'espèces indigènes (cf. fiches n° 11 & 12) – les oiseaux s'alimentent des baies et nichent plus facilement dans ces espaces.
- Planter et semer des espèces indigènes d'origine locale plus adaptées aux conditions du milieu et qui demanderont moins de soins (cf. fiche n°7) et bannir les espèces exotiques envahissantes comme le Buddleja, l'Herbe de la pampa ou la Renouée du japon (cf. fiche n°3).
- Planter des espèces mellifères (lavande, thym, romarin, arbre à miel (*Tetradium daniellii*), fruitiers, savonnier, érables, sorbiers, cormiers, viorne tin, alaterne, ceanote, buplevre, cistes ...). Les plantes mellifères sont la base des chaînes alimentaires (production de nectar) des abeilles et de nombreux autres insectes
- Privilégier des plantes hôtes de nombreuses espèces de papillons (et d'autres espèces) comme l'arbousier, la badasse, le baguenaudier...
- Respecter les plantes qui poussent spontanément comme le sureau qui accueille les larves de coccinelles (prédatrices de pucerons), le prunellier (qui accueille plus de 60 espèces de papillons), les orties dont les feuilles sont mangées par les chenilles de nombreux papillons de jour (Petite tortue, Paon de jour, Vulcain), les escargots et les petits mammifères.
- Semer des plantes compagnes qui participent au bon fonctionnement du jardin (bourrache officinale, capucine (hors Tropaelum majus EVEE), souci, coquelicot, ceillet d'Inde...) et ainsi limiter l'utilisation des pesticides.

- Laisser un coin de jardin en croissance libre, « au naturel » avec des espèces rudérales et commensales des cultures et jardins (souvent appelées « indésirables »), qui accueille des insectes bénéfiques au jardin. Pour plus de couleur, une prairie fleurie peutêtre semées.
- Éviter d'éclairer le jardin la nuit (ou éclairage concentré dirigé vers le bas, de lumière ambré) pour ne pas gêner la reproduction des papillons de nuit et ne pas déranger les chiroptères (trame noire).
- Créer un composteur qui recueillera les déchets du potager et les épluchures, les déchets de tailles, les feuilles... Il servira de fertilisant du jardin ou des espaces verts (activation de la faune du sol). Les plus grosses branches pourront être stockées en tas et constitueront des abris pour les hérissons et les autres micromammifères.
- Limiter les engrais (cf. fiche n°6) qui réduisent la biodiversité et épuisent le sol et, privilégier la fertilisation naturelle (assimilation de l'azote par les légumineuses, stockage des nitrates et phosphates issus du compost par les plantes...).
- Créer des mares naturelles où les oiseaux pourront s'abreuver et qui pourra servir de refuges à des amphibiens.
- Maintenir des vieux arbres, porteur de cavités ou de fissures (habitat de nombreuses insectes xylophages, d'oiseaux, de chiroptères) tout en veillant à la sécurité du public (branches cassantes...).
- Restaurer des murets en pierre sèche ou laisser des tas de pierres qui accueillent des lézards et autres reptiles.

Exemples de plantes compagnes pour limiter l'utilisation de pesticides, favoriser coccinelles et insectes



Œillet d'Inde Capucine

Hors Tropaelum maius EVEE



Sureau



Prunellier

LE LITTORAL

Communes de : Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, pour partie Biot et Villeneuve-Loubet

Strate arborée



Frêne à fleur Fraxinus ornus



Érable de Montpellier Acer monspessulanum

Chêne vert - Quercus ilex Laurier-sauce - Laurus nobilis Peuplier blanc - Populus alba

Strate arbustive



Arbousier commun Arbutus unedo



Viorne tin Viburnum tinus



<u>Lentisque</u> Pistacia lentiscus

Chêne Kermès - Quercus coccifera (piquant)

Immortelle des dunes - Helichrysum stoechas¹

Immortelle tardive - Helichrysum italicum 1

Lavande à feuilles étroites - Lavandula angustifolia

Lavandin - Lavandula x intermédia

Strate herbacée

Lobulaire maritime - Lobularia maritima

<u>Pimprenelle à fruits réticulés - Poterium</u> sanguisorba

Sauge fausse-verveine - Salvia verbenaca

Scabieuse pourpre foncé - Scabiosa atropurpurea

Trèfle à folioles étroites - Trifolium angustifolium

Santoline petit cyprès - Santolina chamaecyparissus

Trèfle bitumeux - Bituminaria bituminosa

Myrte commun - Myrtus communis1

Romarin - Rosmarinus officinalis1

Thym - Thymus vulgaris

Nerprun, Alaterne - Rhamnus alaternus¹

<u>Urosperme de Daléchamps - Urospermum</u> dalechampii

Viperine commune - Echium vulgare

LE MOYEN PAYS DES COLLINES

Communes de : Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, Le Rouret, Opio Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence, Valbonne, Sophia-Antipolis, pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettessur-Loup et Villeneuve-Loubet

Strate arborée



Amandier Prunus amydalus



Chêne pubescent Quercus pubescens

Érable champêtre - Acer campestre

Charme houblon - Ostrya carpinifolia

Frêne à feuille étroites - Fraxinus oxyphylla¹

Peuplier noir - Populus nigra

Sorbier alisier - Sorbus torminalis

Tilleul à grandes feuilles - Tilia platyphyllos

Strate arbustive



Arbre à perruque Cotinus coggygria



Baguenaudier Colutea arborescens



Chèvrefeuille de Toscane Lonicera etrusca

Amélanchier - Amelanchier ovalis
Ciste blanc - Cistus albidus
Cornouiller sanguin - Cornus sanguinea
Coronille faux-séné - Hippocrepis emerus

Euphorbe des vallons - Euphorbia characias

Nerprun Alaterne - Rhamnus alaternus¹

Pistachier térébinthe — Pistacia terebinthus

Rosier des chiens - Rosa canina¹ (Piquant)

Strate herbacée



Achilée millefeuille Achillea millefolium



<u>Badasse</u> Dorycnium pentaphyllum



Sauge des prés Salvia pratensis

Anthyllide vulnéraire - Anthyllis vulneraria

Bourrache - Borago officinalis

Capucine - Tropaeolum sp. hors majus EVEE

Centranthe rouge - Centhranthus ruber

Céphalaire blanche - Cephalaria leucantha

Coquelicot - Papaver rhoeas

Euphorbe petit-cyprès - Euphorbia cyparissias

Hélianthème d'Italie - Helianthemum italicum

Inule visqueuse - Dittichia viscosa

Lavandin - Lavandula x intermedia

Muflier - Antirrhinum majus

Œillet d'Inde - Tagetes erecta

Souci - Calendula officinalis

LE HAUT PAYS

Communes de : Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Caussols, Cipière Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, Les Ferres, La Roque-e Provence, pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Lo

Strate arborée



Alisier blanc Sorbus aria



Érable à feuilles d'obier Acer opalus



Frêne élevé Fraxinus excelsior

<u>Cormier - Sorbus domestica</u> Érable plane- *Acer platanoïdes*

Érable sycomore - Acer pseudoplatanus¹

Houx - Ilex aquifolium (piquant)

Sorbier des oiseleurs - Sorbus aucuparia

Tilleul à grandes feuilles - Tilia platyphyllos

Strate arbustive



Sureau noir Sambucus nigra



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Viorne obier Viburnum opulus

Genêt cendré - Genista cinerea

Rosier des chiens - Rosa canina1

Troène commun - Ligustrum vulgare

Viorne mancienne - Viburnum lantana

Noisetier - Corvllus avellana

Saule marsault - Salix caprea

Nerprun purgatif - Rhamnus cathartica

Aubépine à un style - Crataegus monogyna

Amélanchier - Amelanchier ovalis

<u>Buis - Buxus sempervirens</u> Clématite des haies – Clematis vitalba

Cytise à feuilles sessiles - Cytisophyllum sessilifolium

Épine noire - Prunus spinosa

Groseillier rouge - Ribes rubrum

Strate herbacée

Bourrache – Borago officinalis

Capucine – Tropaeolum sp. hors majus EVEE

Consoude à tubercules - Symphytum tuberosum

Lotier corniculé – Lotus corniculatus

Sarriette de montagne - Satureja montana

Souci - Calendula officinalis



Salsifi des prés Tragopogon pratensis



Marguerite commune Leucanthemum vulgare

La palette végétale : Diffusion, formation, appropriation par tous

- ▶ Diffusion à toutes les communes au sein des services urbanisme, travaux et espaces verts
- ► Envoi à tous les promoteurs, bailleurs sociaux du 06, architectes du 06 et syndicat des architectes, paysagistes, FFP, FNPHP, UNEP,
- ► Envoi au Conseil départemental, à la DDTM, à l'ABF (UDAP), à l'EPF, à l'INRAE, au CBN, Conservatoire du Littoral, à l'OFB, au CAUE06, au Campus Vert d'Azur, à l'ARBE, à VAL'HOR
- ▶ Diffusion aux habitants via le site web et des exemplaires papiers
- ► Appropriation via des ateliers et des chantiers participatifs dans le cadre du dispositifs CASA Nature
- ► Interventions dans des colloques professionnels

A VENIR: Version synthétique pour favoriser la diffusion,

Travail avec les professionnels locaux (concepteurs, producteurs, revendeurs, gestionnaires)